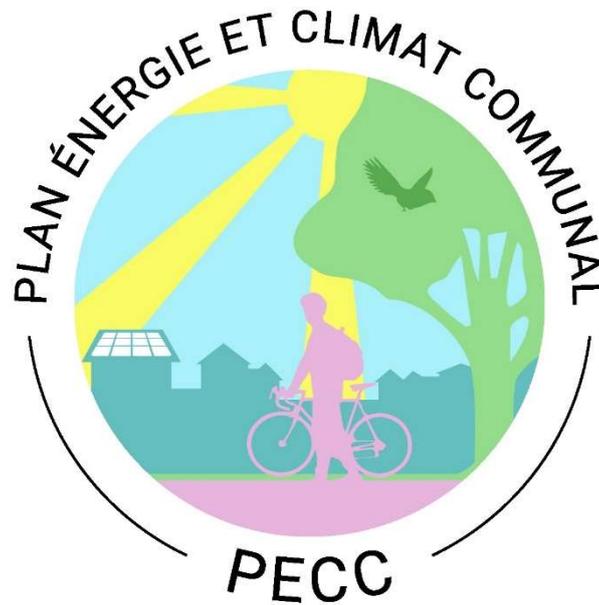




COMMUNE DE MONTILLIEZ

## PLAN ENERGIE ET CLIMAT COMMUNAL (PECC)



*Pour un monde durable et responsable*

Version 1.1, 10 juillet 2023

Auteurs du document : Nathalie Rizzotti

---

<sup>1</sup> Dessin tiré de l'atelier participatif citoyen



## Table des matières

AVANT-PROPOS DE LA MUNICIPALITE .....	3
1. INTRODUCTION .....	5
2. ETAT DES LIEUX .....	7
Profil énergétique .....	10
Profil climatique .....	12
3. DEMARCHE ET IMPLICATION CITOYENNE .....	16
4. VISION 2050 ET OBJECTIFS 2030 .....	18
Vision à l'horizon 2050 .....	18
Objectifs à l'horizon 2030 .....	19
5. LES 10 PROJETS DU PLAN D'ACTION .....	22
6. GOUVERNANCE ET SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE .....	33
7. COMMUNICATION DU PECC .....	35
8. CONCLUSION .....	36



## **Avant-propos de la Municipalité**

Les rapports répétés des expert-e-s du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) le démontrent, notre climat change et ces changements sont dus aux activités humaines. Si aucune action n'est entreprise, la trajectoire actuelle des émissions de gaz à effet de serre (GES) nous amène à un réchauffement planétaire de 3 à 5 °C d'ici la fin du siècle. Or nous savons qu'un réchauffement planétaire de plus de 1,5 °C provoquera des dommages humains, économiques et écologiques massifs. La Suisse, le canton de Vaud et notre commune sont touchées par les changements en cours et à venir. En Suisse, la hausse des températures a déjà atteint +2.5 °C<sup>2</sup>, soit nettement plus que la moyenne mondiale (c'est notamment dû au caractère montagneux de notre pays). C'est une certitude, **il est devenu urgent de s'attaquer aux enjeux climatiques à tous les niveaux.**

Les communes ont un rôle important à jouer dans la réponse à ces enjeux. Outre leur devoir d'exemplarité, elles ont de nombreuses responsabilités dans les domaines de la **réduction** des émissions de GES (énergie, mobilité, achats publics, etc.) et de l'**adaptation** aux changements climatiques (préservation de la biodiversité, gestion des espaces verts, protection de la population, etc.).

Une action ambitieuse en matière climatique constitue une **opportunité économique**<sup>3</sup>. Elle réduit la dépendance à l'importation d'énergie fossile (mazout, gaz naturel) et ouvre de nouveaux marchés aux entreprises de nos régions (isolation des bâtiments, énergies renouvelables, etc.). Elle permet d'**éviter des coûts futurs** (on parlera des coûts de l'inaction<sup>4</sup>) : investir maintenant, c'est éviter des coûts bien plus importants ces prochaines décennies (pertes économiques dues aux catastrophes naturelles, coûts de la santé et baisse de la productivité, notamment agricole, en lien avec la chaleur, etc.)

La mise en place de mesures pour lutter contre le réchauffement climatique et pour s'adapter aux changements climatiques implique également des conséquences positives à court et moyen terme dans plusieurs domaines, avec de **multiples bienfaits pour la qualité de vie** (amélioration de la qualité de l'air, sécurisation des espaces publics, amélioration paysagère, etc.).

La commune de Montilliez a déjà mis en œuvre de nombreuses actions durables, concrètes et contribuant à lutter contre le dérèglement climatique, comme par exemple, la diminution de l'éclairage public, l'arrêt d'utilisation de pesticides. Toutefois, s'il est important de reconnaître le travail accompli, il est encore plus important de regarder l'avenir et d'imaginer comment nous le voulons pour nous-mêmes et les générations futures.

En conséquence et pour toutes ces raisons, notre Municipalité affirme ici sa volonté d'une part de concrétiser l'urgence climatique votée lors de la dernière législature et d'autre part, tel que prévu dans le programme de législature, développer et mettre en œuvre un Plan Energie et Climat Communal (PECC) en collaboration avec le Canton et accompagnée par une spécialiste du Développement durable.

---

<sup>2</sup> Depuis la période de référence préindustrielle. MétéoSuisse, Décennie la plus chaude depuis le début des mesures, 18.01.2021

<sup>3</sup> Le dernier rapport de la Commission mondiale sur l'économie et le climat (GCEC, 2018) estime qu'avec une action forte pour le climat, il y a un potentiel global de gains économiques directs de 26'000 milliards USD d'ici 2030.

<sup>4</sup> Selon le rapport de l'OCDE sur les conséquences économiques des changements climatiques (2016), si la hausse des températures se poursuit, la perte du PIB pourrait atteindre 10 % à la fin du siècle



**Le présent Plan énergie et climat communal (PECC) concrétise cette volonté.** Il a été élaboré en suivant le modèle proposé par l'Etat de Vaud dans le cadre du programme PECC tout en impliquant la population.

Il s'agit à la fois d'un document de planification directrice, qui pose une vision et des objectifs généraux en tant que fil conducteur pour les décisions communales en matière d'énergie, de climat et de durabilité, mais aussi d'un plan d'actions concret composé de 10 projets pour les trois prochaines années.



## 1. Introduction

### Les enjeux sur le territoire cantonal

#### a. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'échelle du territoire vaudois

Selon l'état des lieux des émissions de GES à l'échelle du territoire vaudois, les principales sources d'émissions sont l'utilisation de véhicules à moteur pour les déplacements (total carburants : 41 % des émissions) et l'énergie utilisée dans les bâtiments pour le chauffage et la production d'eau chaude (total combustible : 38 % des émissions). L'agriculture émet 11 % de GES et le reste des émissions provient des procédés industriels, de l'utilisation du sol et de la gestion des déchets.

Les communes ont des leviers d'action et des responsabilités importantes pour contribuer à l'effort de réduction des émissions de GES. Les principaux postes d'émissions sur le territoire de la commune sont identifiés dans la partie 2 du présent document.

Répartition des émissions de GES (CO<sub>2</sub>-équivalent) à l'échelle du territoire cantonal (données 2015).<sup>2</sup>

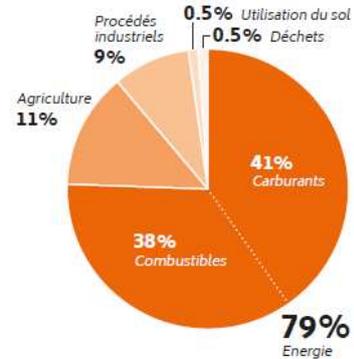


Figure 1 : Répartition des émissions de GES (données 2015)

#### b. Les effets du changement climatique à l'échelle du territoire vaudois

Les changements climatiques sont déjà visibles et vont se renforcer à l'avenir. Ils se caractérisent par des étés très secs et plus chauds, des journées tropicales plus nombreuses, de fortes précipitations et des hivers peu ou pas enneigés à basse et à moyenne altitude<sup>5</sup>. Ces modifications du climat sont susceptibles d'entraîner des impacts irréversibles, tels que la disparition de certaines essences forestières (épicéa par exemple), une perte importante de la biodiversité, une augmentation des décès en période de canicules, des pénuries d'approvisionnement en eau ou encore des conséquences économiques très marquées pour de nombreux secteurs.

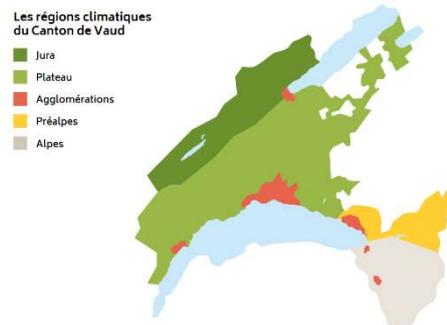


Figure 2 : Les 5 régions climatiques du Canton de Vaud

Les changements climatiques évalués pour le Canton de Vaud<sup>6</sup> sont comparables à ceux envisagés au niveau national. Toutefois, la diversité géographique du territoire cantonal (altitude, type de végétation, déclivité, etc.) implique de tenir compte des conséquences climatiques différenciées selon les régions climatiques (Jura ; Plateau ; Alpes et Préalpes ; Agglomérations). A titre d'exemple, les mesures liées à une intensification des sécheresses estivales seront distinctes en plaine (besoins d'irrigation pour l'agriculture, débit minimum des cours d'eau pour la faune aquatique), en montagne (état des forêts protectrices contre les dangers naturels, le feu etc.) ou en milieu urbain (îlots de chaleur).

Les principaux enjeux d'adaptation sur le territoire de la commune sont identifiés dans la partie 2 du présent document.

<sup>5</sup> National Center for Climate Services NCCS, CH2018 – Scenarios climatiques pour la Suisse, <https://www.nccs.admin.ch/nccs/fr/home/changement-climatique-et-impacts/scenarios-climatiques-suisse.html>

<sup>6</sup> Changements climatiques du Canton de Vaud - Synthèse et Annexes



## La nécessité d'une action cohérente à tous les niveaux

### Niveau fédéral

La Confédération a adhéré à **l'Agenda 2030 de développement durable** de l'ONU en 2015. Cet agenda, référence internationale pour la durabilité, se traduit au niveau national par une Stratégie pour le développement durable. Elle a également ratifié **l'Accord de Paris** (2015), s'engageant à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre l'action menée pour la limiter à 1.5 °C. Ce faisant, elle s'est engagée à diminuer de moitié les gaz à effet de serre émis à l'intérieur des frontières suisses d'ici à 2030 par rapport à leur niveau de 1990, avec la possibilité de réaliser jusqu'à 40 % de ces réductions à l'étranger.

En août 2019, prenant acte des derniers travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), le Conseil fédéral s'est engagé à viser zéro émission nette dès 2050. Les politiques énergétiques et climatiques fédérales doivent notamment permettre d'atteindre cet objectif.

La Stratégie énergétique 2050 a pour objectif de réduire de 54 % la consommation d'énergie finale par habitant-e par an d'ici à 2050 – année de référence 2000 – en améliorant l'efficacité énergétique et en accélérant le développement des énergies renouvelables, ainsi qu'à sortir progressivement du nucléaire. Le peuple suisse a accepté en 2017 la loi révisée sur l'énergie pour mettre en œuvre cette stratégie. Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la nouvelle loi et les dispositions d'exécution sont entrées en vigueur.

### Niveau cantonal

Le Canton de Vaud a quant à lui adopté en 2019 sa nouvelle Conception cantonale de l'énergie (CoCEn). Elle a pour objectif de réduire la consommation d'énergie finale par habitant-e de 44 % en 2035 et de 57 % en 2050, par rapport à l'année de 2000. Elle vise également un approvisionnement énergétique couvert à 35 % par des énergies renouvelables en 2035 et à 50 % en 2050<sup>7</sup>.

Le **Plan climat vaudois** 1<sup>ère</sup> génération, adopté en juin 2020, vise une réduction de 50 % à 60 % des émissions de GES du territoire cantonal d'ici 2030, avec comme année de référence 1990. La neutralité carbone est visée d'ici à 2050. Afin d'atteindre ces deux objectifs, les objectifs 2035 de la CoCEn ont été ramenés à 2030. Pour l'adaptation, les objectifs sont à la fois de préparer les systèmes humains (santé, économie) et naturels (biodiversité, sol, eau, forêt, etc.) aux effets des changements climatiques et en réduire les vulnérabilités<sup>8</sup>. L'atteinte des objectifs cantonaux ne sera possible qu'avec les efforts de l'ensemble de la collectivité, qu'il s'agisse des communes, des entreprises ou des citoyennes et citoyens.

À travers sa **déclinaison « vaudoise » de l'Agenda 2030**, le Canton de Vaud réitère également en 2021 sa volonté de s'engager activement en faveur des générations futures.

### Niveau communal

Les communes ont des leviers importants en matière de réduction des émissions et d'adaptation aux changements climatiques. Leur proximité avec la population et leurs connaissances fines du territoire en font des partenaires indispensables à l'atteinte des objectifs climatiques fédéraux et cantonaux. Afin de les soutenir dans l'élaboration d'une politique énergétique et climatique cohérente et ambitieuse, le Plan climat vaudois a prévu des mesures d'accompagnement ciblées.

---

<sup>7</sup> Ces objectifs ont été fixés en 2017 pour le Programme de législature 2017-22. Au vu des enjeux climatiques, il est probable que ces objectifs devront être revus à la hausse au cours des prochaines années.

<sup>8</sup> Fait qu'un-e individu-e, une espèce ou un milieu subisse un dommage en lien avec une perturbation, notamment environnementale ou climatique.



Le présent Plan énergie et climat communal (PECC) s'appuie sur les outils et ressources mises à disposition par le Canton. Il est structuré comme suit :

- Un état des lieux (partie 2) est d'abord réalisé pour dresser le profil énergétique et climatique du territoire communal.
- Sur cette base, la vision à long terme et les objectifs à moyen terme que se donne la Municipalité sont détaillés (partie 4).
- Un plan d'action concret sur trois ans est ensuite détaillé (partie 5) autour de trois axes : mesures transversales ; mesures énergétiques et de réduction ; mesures d'adaptation.
- Enfin la gouvernance et le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions (partie 6), ainsi que sa communication auprès de la population (partie 7), sont présentés.

## 2. Etat des lieux

L'état des lieux doit permettre de dresser une photographie de la situation à un instant 'T', afin d'identifier les priorités d'action en fonction des réalités locales.

### La commune en bref

**Montilliez** est une commune du canton de Vaud, située dans le district du Gros-de-Vaud. Créée en 2011, de la fusion des villages de Dommartin, Naz, Poliez-le-Grand et Sugnens. La commune est peuplée de 1 895 habitants pour une superficie de 1186 hectares.

### Présentation de la commune





### Démarches existantes

En matière d'énergie, de climat et de durabilité, la Commune mène déjà de nombreuses actions dans les domaines couverts par le PECC. Ces actions ne sont pas toujours visibles et communiquées aux habitants. De plus, les actions ne sont pas toujours formalisées par un règlement.

Parmi les actions réalisées, nous citerons notamment (liste non exhaustive) :

Actions transversales :

- Un Fonds pour la durabilité et le climat existe depuis 2022. Il s'agit maintenant de le pérenniser et de définir son fonctionnement (*en cours*)
- Réduction et recyclage des déchets : des sensibilisations régulières ont lieu auprès des citoyens. Chaque année, une journée « coup de balai » est organisée. Tri favorisé au sein de l'administration (écopoint). Utilisation de l'eau du robinet (*actuel*)
- Suivi et accompagnement des nonagénaires avec des bons pour des produits d'agriculteurs locaux offerts (*actuel*)

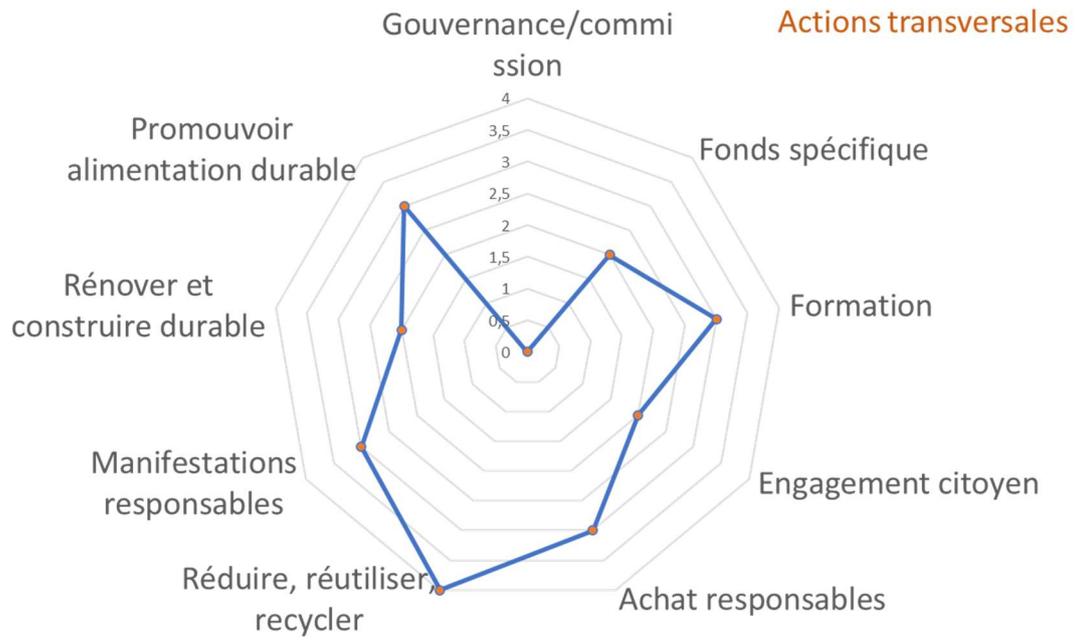
Contribution à l'atténuation du dérèglement climatique :

- Exemplarité de la commune : lors des conseils communaux (40 personnes) et séances de Municipalité, mise en place de séances sans papier (*actuel*)
- Mobilité douce : A Sugnens, un gros travail a été réalisé pour améliorer les trottoirs piétons permettant des zones sécurisées (*réalisé*).
- Incitation à l'utilisation des transports publics par la mise à disposition de deux abonnements généraux (cartes journalières CFF) (*actuel*)
- Energie : mise en place d'une réduction de l'éclairage public (LED et l'intensité lumineuse diminuée de 23h à 5h du matin) (*actuel*)

Contribution à l'adaptation au changement climatique :

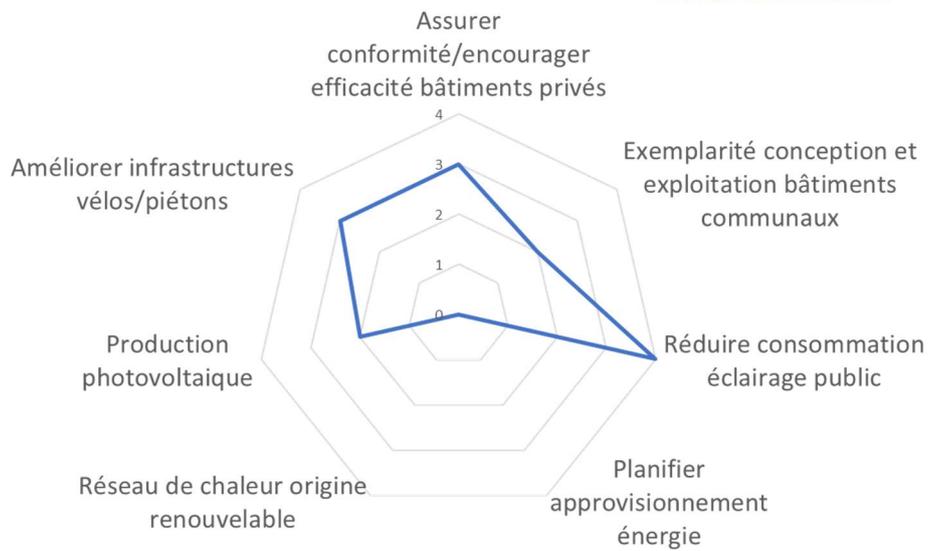
- Biodiversité : pour l'entretien des espaces verts, abandon d'herbicides, plantation d'essences uniquement locales (*actuel*)
- Nouvelles haies : plantes indigènes uniquement, volonté de formaliser cela dans le futur règlement des constructions (*actuel et en projet*)
- Plantes invasives : grande sensibilisation à cette thématique et une sensibilisation des employés communaux. Chaque année, une journée participative d'arrachage est organisée (*actuel*)
- Cours d'eau : il existe une démarche de renaturation pour le cours d'eau le Botterel projet de renaturation en cours variantes (*en cours*)
- Plan canicule et suivi des aînés à jour (*actuel*)

Un état des lieux des forces et faiblesses de la commune en fonction des actions proposées dans le PECC a été réalisé avec la Municipalité.

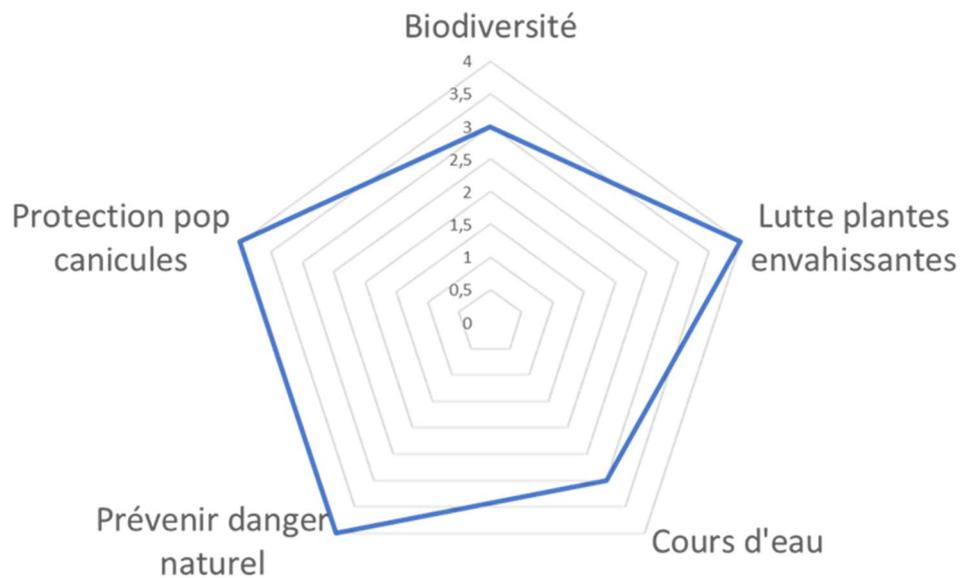




### Energie/Réduction



### Climat/Adaptation



## Profil énergétique

Le profil énergétique de la Commune a été réalisé en septembre 2022 sur la base des données transmises par le Canton (cf. Annexe 1). Il donne des indications nécessaires à la bonne compréhension des consommations et productions d'énergie, ainsi que des potentiels en énergie renouvelable à l'échelle de la commune.



### Graphique :

Besoins en chaleur estimés totaux (chauffage et eau chaude sanitaire) et besoins totaux optimaux\*



\* Si tous les bâtiments construits avant 2001 étaient assainis (rénovation lourde)

Source: profil énergétique des communes vaudoises

2021: <https://portailsig.vd.ch/portal/apps/webappviewer/index.html?id=a019472a059a49dc8c437bbe6b99dd3b>

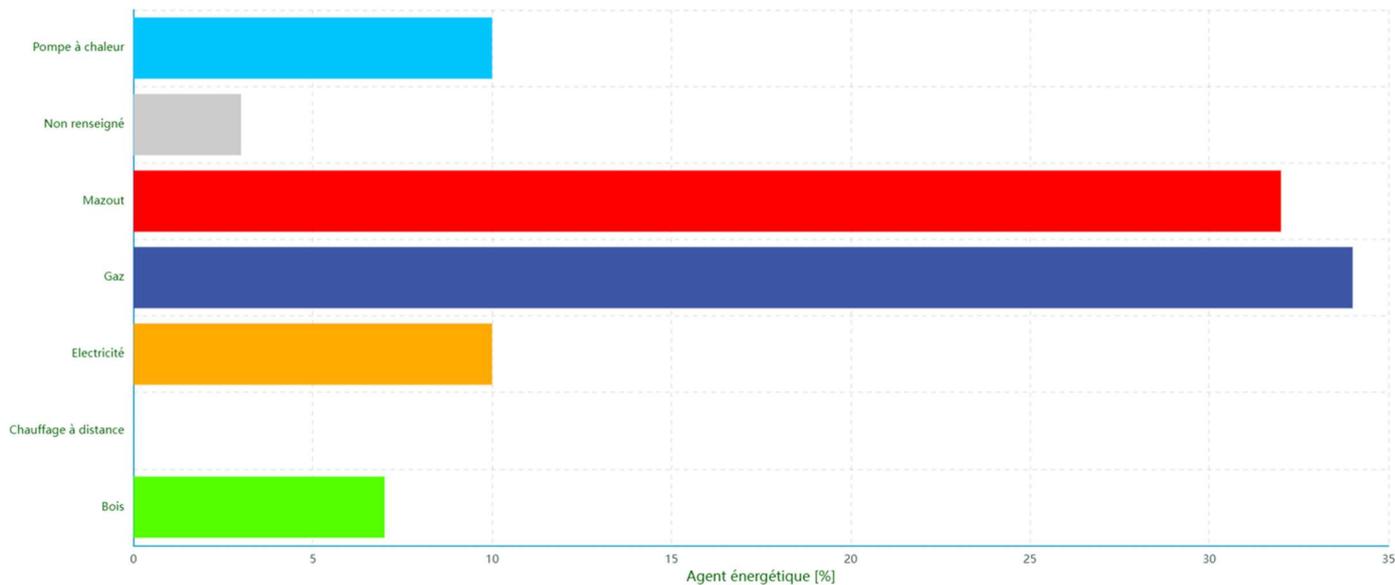
### **Constats :**

- La moitié (55%) des bâtiments ont été construits avant les années 2000 et n'ont pas fait l'objet d'un assainissement.
- Si l'ensemble de ces bâtiments étaient rénovés aux normes actuelles cela permettrait de diviser par 3 les besoins de chaleur des bâtiments.
- Il existe donc un grand potentiel de réduction de la consommation lié à l'assainissement énergétique des bâtiments

Graphique : consommation d'énergie estimée pour le chauffage des bâtiments selon l'agent énergétique



Consommation d'énergie estimée pour le chauffage des bâtiments, selon l'agent énergétique



Source: profil énergétique des communes vaudoises  
2021; <https://portailsig.vd.ch/portal/apps/webappviewer/index.html?id=a019472a059a49dc8c437bbe6b99dd3b>

### Constats :

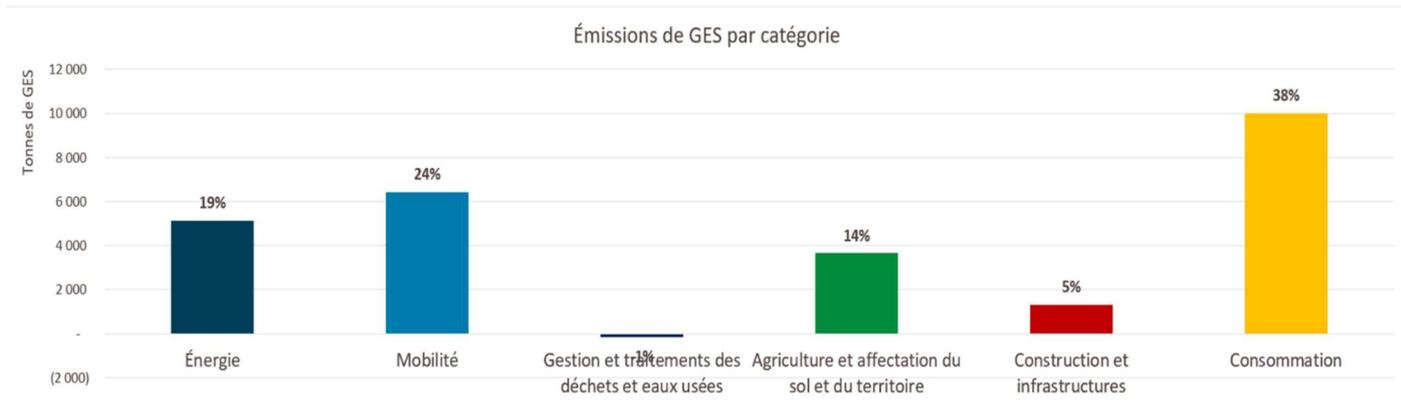
- Environ 80% des chauffages sont d'origine non renouvelables et à remplacer (mazout, gaz, électricité)
- Ceci est comparable à la moyenne cantonale
- Plus de 95% des bâtiments administratifs de la commune sont chauffés à base d'énergie non renouvelables (source : bilan carbone)
- Il existe un grand potentiel d'amélioration pour développer et favoriser les énergies renouvelables.

### Profil climatique

Le profil climatique de la Commune a été réalisé et estimé en septembre 2022 sur la base des outils fournis par le Canton (cf. Annexe 2). Il donne les indications de base nécessaires à la bonne compréhension des principaux postes d'émissions de GES (volet 1) et des principaux enjeux d'adaptation (volet 2) sur le territoire de la commune.

### Volet 1 : Principaux postes d'émissions de GES

Graphique : Bilan carbone territorial général



**Constats :**

- Les principaux postes d'émission de CO2 sont la consommation, la mobilité et l'énergie
- Les émissions de CO2 liées à la gestion des déchets sont très marginales

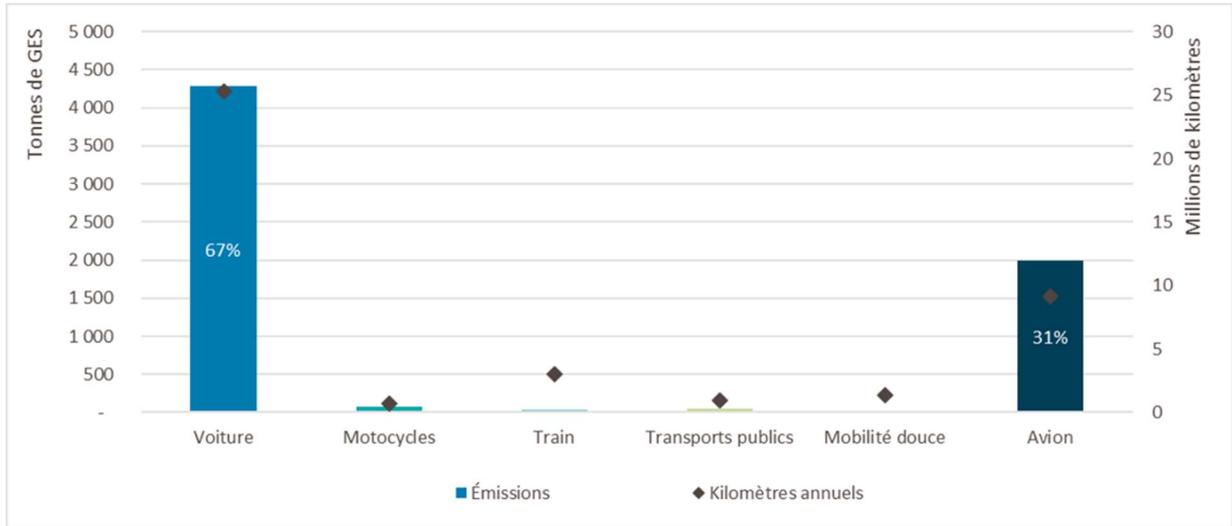
Graphique : Bilan carbone territorial- focus consommation

Catégorie	Pourcentage	Tonnes de gaz à effet de serre/hab/an*
<b>Consommation</b>	<b>38%</b>	<b>5,5</b>
Habits et chaussures	4%	0,5
Santé	4%	0,6
Loisirs et culture	5%	0,7
Biens et services divers	6%	0,8
Restaurants et hôtels	4%	0,6
Alimentation et boissons	14%	2,1
Numérique (ICT)	1%	0,2

**Constats :**

- L'impact de la consommation est principalement lié à des émissions générées à l'étranger (indirect)
- L'alimentation constitue le plus grand poste d'émission (viande)

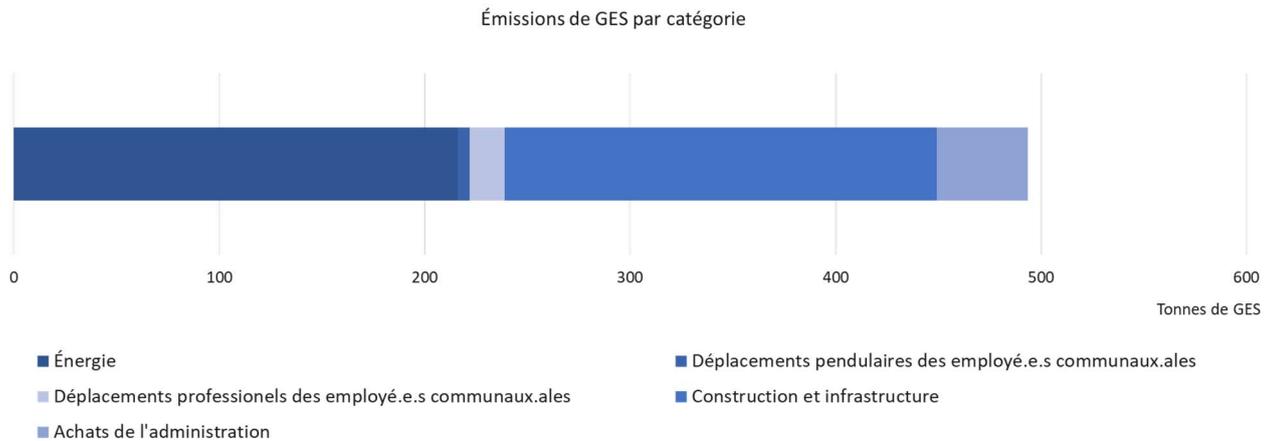
Graphique : Bilan carbone territorial- focus mobilité



**Constats**

- 2/3 émissions liées à la mobilité sont générées par l'utilisation de la voiture
- 1/3 à l'utilisation de l'avion

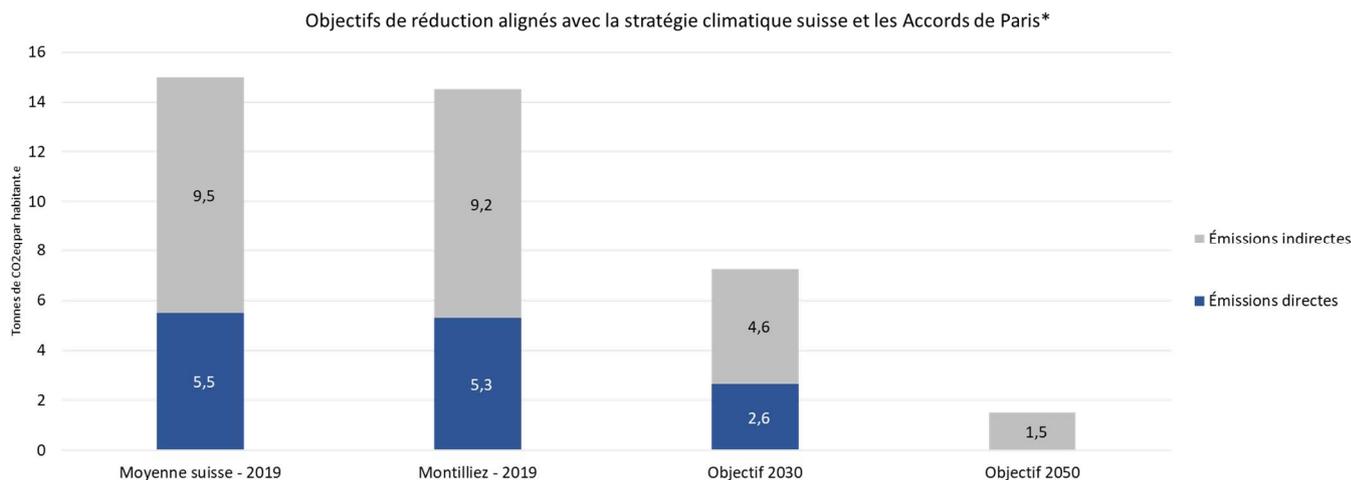
Graphique : Bilan carbone de l'administration communale



**Constats :**

- Les principaux postes d'émission concernent l'énergie (chauffage bâtiments communaux) et la construction et infrastructures
- Environ 50 tonnes de CO2eq. proviennent de l'achat de l'administration (exemplarité)

Graphique : bilan carbone synthèse, comparaison et objectifs



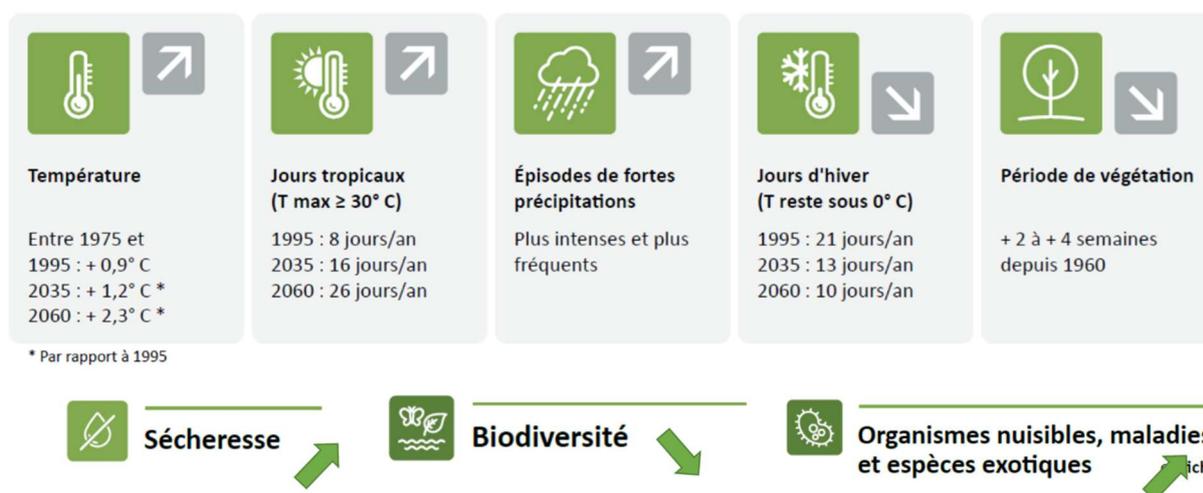
## Constats :

- Actuellement (2019), la commune de Montilliez émet 14,5 Tonnes de CO2eq. par habitant
- Plus de la moitié sont dus à des émissions indirectes (ayant lieu à l'étranger)
- Cela est proche de la moyenne suisse
- Afin d'atteindre les objectifs 2030 cantonaux, il faudra les diviser par deux (7,2 TCO2eq.) et plus de 9 fois pour atteindre les objectifs 2050
- L'efficacité et la transition énergétique ne suffiront pas. Il faudra impérativement passer par des actions liées à la sobriété

## Volet 2 : Principaux enjeux d'adaptation

En ce qui concerne les enjeux d'adaptation aux changements climatiques, Montilliez appartient à la zone géographique du Plateau. Les évolutions climatiques attendues, ainsi que les enjeux et les risques qui y sont liés, sont comparables à ceux des autres communes situées au sein de ce périmètre.

Schéma : synthèse des principales évolutions climatiques attendues et des risques.





### 3. Démarche et implication citoyenne

Après une première phase de la démarche qui a permis d'établir l'état des lieux de la commune établissant un bilan énergétique et climatique et en mettant en avant ses forces et ses faiblesses au niveau énergétique et climatique, une démarche participative a été lancée afin de soutenir le développement de la vision 2050, des objectifs 2030 et des actions prioritaires (choix de projets).

Cette démarche a été menée grâce au partage d'un questionnaire avec les habitants (sur le site de la commune et par un tout-ménage) et à l'organisation d'un atelier citoyen en novembre 2022 avec des représentants de chaque village, de différentes générations et de genres.

Les réponses au questionnaire et l'atelier ont permis d'échanger et de faire émerger une vision pour 2050, des objectifs 2030 et des activités permettant de les atteindre.

Les résultats de cette démarche ont nourri et soutenu les réflexions de la Municipalité qui a ensuite défini la vision 2050 pour la commune et ses 7 objectifs stratégiques.

En février 2023, un Tout-ménage a été envoyé aux habitants présentant la vision et les objectifs 2030 ainsi que le choix de 10 projets thématiques.

Sur demande des citoyens de l'atelier, une restitution a été organisée avec en mai 2023 afin qu'ils puissent se rendre compte de la prise en compte de leurs inputs dans le PECC finalisé. Ils ont pu s'exprimer et ont remercié la Municipalité pour les actions concrètes proposées représentant bien leur contribution.

Les citoyens impliqués ont exprimé leur souhait de participer à la mise en œuvre des actions.

Atelier citoyen et restitution de la vision, des objectifs et du choix des projets par les Municipaux :





### Démarche et étapes de co-construction du PECC :

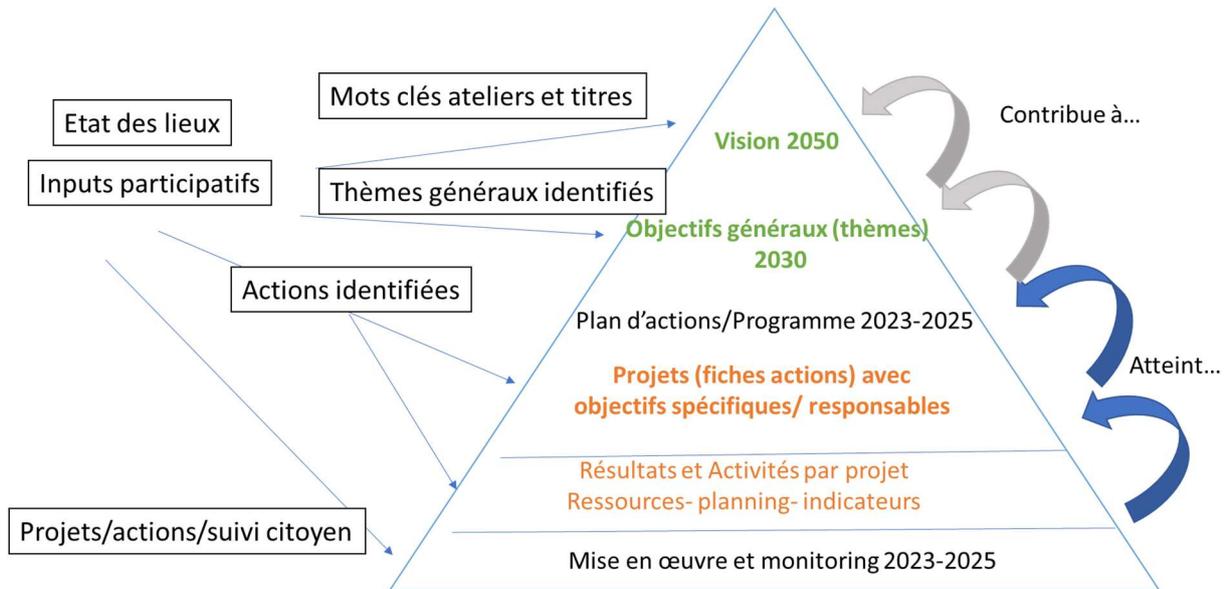
Un échange entre les enjeux et souhaits des citoyens et de la Municipalité

Vision 2050  
et objectifs  
2030

- Un atelier citoyen: vision, thèmes/ objectifs 2030, idées de projets
- Un atelier Municipalité: prise en compte de l'état des lieux, des inputs de l'atelier participatif et du sondage des habitants (49 pers.)
- Consolidation de la vision 2050 et objectifs 2030

Définition  
plan d'  
actions

- Un atelier Municipalité: choix des 10 projets cadres permettant de contribuer à la vision et aux objectifs 2030 sur la base des 21 fiches projets du Canton.
- Développement des projets: objectifs, résultats (prise en compte attentes du canton, indicateurs, activités, responsabilités, budget)
- Choix des activités prenant en compte les idées citoyennes (atelier et sondage)



## 4. Vision 2050 et objectifs 2030

### Vision à l'horizon 2050

La Commune a défini sa vision à l'horizon 2050, dans laquelle s'inscrit son Plan énergie et climat communal. Cette vision, qui va orienter les objectifs 2030 et les projets, est la suivante :

**Nous sommes une commune ambitieuse et modèle prenant ses responsabilités. Nous agissons et motivons nos citoyen.ne.s afin d'atteindre un monde durable et contribuer à l'objectif de neutralité carbone.**

Cette vision est née de concepts forts et importants mentionnés tout d'abord lors de la démarche participative, puis repris par la Municipalité.

Elle comporte des aspects qui semblent essentiels pour le futur. Dans un premier temps, la proactivité nécessaire de la commune avec une volonté d'être ambitieuse malgré sa petite taille et de prendre ses responsabilités sur son territoire, en interne (exemplarité) et vis-à-vis de ses partenaires. La « commune » englobe les citoyens qui eux aussi contribuent à cette vision.

Puis, une volonté, par rapport à son rôle vis-à-vis de ses habitants, en étant un agent motivationnel et en accompagnant les changements jugés nécessaires. Ceci afin de contribuer à un monde dans lequel il est toujours possible de vivre, cela grâce au fait de diminuer les émissions des GES et en assurant le socle social nécessaire dans le respect des limites planétaires.

*NB : La vision sera associée à une illustration, développée une fois que le PECC sera validé par le Canton, pour sa version grand public (voir chapitre 8).*



## **Objectifs à l'horizon 2030**

En s'appuyant sur l'état des lieux et la vision, la commune de Montilliez a défini les objectifs globaux sur lesquels elle souhaite concentrer ses efforts durant les prochaines années.

Ces objectifs recouvrent les trois axes du modèle de PECC proposé par le Canton, à savoir un axe transversal, un axe Energie & mobilité et un axe Adaptation. Ils sont formulés à l'horizon 2030, mais pourront faire l'objet d'éventuelles adaptations à l'issue de la mise en œuvre du présent PECC.

Il est à noter que chaque objectif global peut être atteint à travers plusieurs fiches actions.

Tableau : objectifs 2030 en lien avec les axes thématiques et les fiches d'action du Canton :



Axes	Objectifs	N° Fiche d'action du canton
Transvers	<i>Consommation responsable : <b>Valoriser et encourager la consommation responsable</b></i>	<i>5. Acheter de manière responsable et sobre en carbone 8. Rénover ou construire de manière durable</i>
	<i>Communication-sensibilisation : <b>Vulgariser la durabilité et favoriser les bonnes pratiques</b></i>	<i>1. Mettre en place une commission de l'énergie, du climat et de la durabilité 4. Favoriser la participation et l'engagement de la population 5. Acheter de manière responsable et sobre en carbone 11. Assurer l'exemplarité des communes dans la conception et l'exploitation des bâtiments</i>
	<i>Participation et engagement : <b>Intégrer et motiver la population et les élus à participer aux changements visés</b></i>	<i>1. Mettre en place une commission de l'énergie, du climat et de la durabilité 4. Favoriser la participation et l'engagement de la population 21. Protéger la population des atteintes dues à la canicule</i>



<b>Energie &amp; mobilité (réduction)</b>	<p>Energie : <b>Favoriser la diminution de la consommation et la transition énergétique</b></p> <p>Mobilité : <b>Modérer l'utilisation des véhicules privés et soutenir l'utilisation des transports publics</b></p>	<p><i>11. Assurer l'exemplarité des communes dans la conception et l'exploitation des bâtiments</i></p> <p><i>8. Rénover ou construire de manière durable</i></p> <p><i>13. Planifier l'approvisionnement en énergie du territoire communal</i></p> <p><i>16. Sécuriser et améliorer les infrastructures pour les piéton.ne.s et les vélos</i></p>
<b>Adaptation aux changements climatiques</b>	<p>Biodiversité : <b>Favoriser la biodiversité en village</b></p> <p>Santé-social : <b>Assurer le bien-être de la population en favorisant la solidarité au sein de la population et entre voisins</b></p>	<p><i>17. Renforcer la biodiversité pour s'adapter aux changements climatiques</i></p> <p><i>18. Identifier et lutter contre les espèces exotiques envahissantes</i></p> <p><i>5. Acheter de manière responsable et sobre en carbone</i></p> <p><i>16. Sécuriser et améliorer les infrastructures pour les piéton.ne.s et les vélos</i></p> <p><i>17. Renforcer la biodiversité pour s'adapter aux changements climatiques</i></p> <p><i>21. Protéger la population des atteintes dues à la canicule</i></p>



## 5. Les 10 projets du plan d'action

Le présent plan d'action (portefeuille de projets) détermine les projets que la Municipalité s'engage à réaliser sur son territoire au cours des trois prochaines années, en tenant compte des ressources à disposition, de l'état des lieux réalisé (chapitre 2) et de la vision et objectifs 2030 définis (chapitre 3).

Sur cette base, la Municipalité a sélectionné 10 projets, en lien avec les fiches d'action proposées par le Canton. Toutefois, certains projets peuvent couvrir des activités présentes dans plusieurs fiches d'action. Cela est toujours précisé en bas de page de projet. En général, les projets sont basés sur une fiche d'action principale. Les résultats et les indicateurs couvrent également les livrables définis par la Canton mais vont au-delà. Cela est toujours précisé à la fin de la fiche projet.

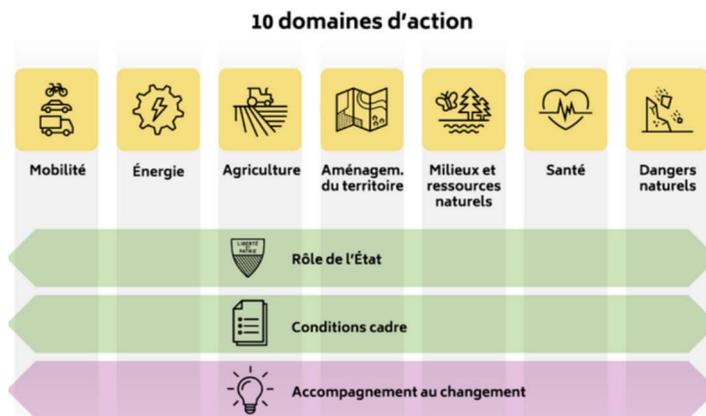
Chaque projet suit une structure de cadre logique dans lequel les activités réalisées doivent permettre d'atteindre les résultats et sont démontrés à l'aide d'indicateurs. Les résultats quant à eux doivent permettre d'atteindre les objectifs spécifiques des projets, qui eux participent aux objectifs 2030 et à la vision 2050.

Le suivi de la mise en œuvre est défini dans le chapitre suivant.

Sur chaque fiche, il est également indiqué à quels objectifs de l'agenda 2030 de développement durable et à quel le projet contribue et les liens avec le plan climat vaudois.

Les activités/mesures accompagnées d'une \* sont des activités financées par le Fond climat propre à Montilliez (voir chapitre 6).

Légende : Lien au plan climat cantonal VD



/ Etat de Vaud, Plan climat vaudois

### Réduire

Atteindre une réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 50% à 60% d'ici à 2030 (par rapport à 1990) et la neutralité carbone territoriale d'ici à 2050.



/ Etat de Vaud, Plan climat vaudois

### Adapter

Préparer les systèmes humains et naturels aux effets des changements climatiques et en réduire les vulnérabilités.

Projets transversaux p 23-29

Projets d'atténuation : énergie et mobilité p 30-35

Projets d'adaptation : p 36-43



Projet 1: Commission de la durabilité, énergie et climat	
<b>Soutien externe et engagement</b>	Mandat : non Participation population : oui sous forme de représentation dans la commission ou sous forme d'assemblées citoyennes ponctuelles
<b>Années concernées</b>	2023 Développement 2024-2026 Active
<b>Lien à d'autres stratégies/règlements/actions de la commune</b>	Règlement du Conseil communal
<b>Bases légales</b>	Loi sur les communes

<b>Participation à l'Agenda de développement durable 2030</b>	
<b>Lien au plan climat vaudois</b>	

Lien aux objectifs 2030 du PECC
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer et motiver la population et les élus à participer aux changements visés</li> </ul>
Objectifs spécifiques du projet
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer la Municipalité sur les aspects de durabilité, de climat et d'énergie</li> <li>• Suivre l'élaboration et la mise en œuvre du PECC</li> <li>• Assurer une planification annuelle du PECC y compris budgétaire et proposer le budget au Municipal en charge</li> <li>• Permettre l'émergence de nouveaux projets et/ou de mesures</li> <li>• Assurer la suite du plan d'action 2023-2026</li> </ul>

**BASÉ SUR LES FICHES CANTONALES : 1**



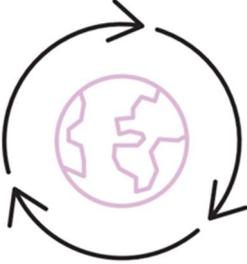
Projet 2 : Participation et engagement de la population	
<b>Soutien externe et engagement</b>	Mandat : oui, révision site web-communication, éventuellement pour organisation ateliers Participation population : oui
<b>Années concernées</b>	2023-2026
<b>Lien à d'autres stratégies/règlements/actions de la commune</b>	-
<b>Bases légales</b>	-

<b>Participation à l'Agenda de développement durable 2030</b>	
<b>Lien au plan climat vaudois</b>	

<b>Lien aux objectifs 2030 du PECC</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer et motiver la population et les élus à participer aux changements visés</li> <li>• Vulgariser la durabilité et favoriser les bonnes pratiques</li> </ul>	
<b>Objectifs spécifiques du projet</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner les habitant.e.s dans leurs actions en faveur de la transition énergétique et l'adaptation aux changements climatiques et plus largement la durabilité en abordant tant l'efficacité (technique, processus) que la sobriété (réduction de la demande et utilisation)</li> <li>• Fédérer autour du plan d'actions et/ou d'un projet en particulier</li> <li>• Impliquer la population dans la réalisation et bilan de certaines activités/mesures du plan d'action</li> </ul>	

**BASÉ SUR LES FICHES CANTONALES : 4**



<b>Projet 3: Consommation responsable sobre en carbone et utilisation durable des ressources</b>	
	
<b>Soutien externe et engagement</b>	Mandat : non Participation population : oui, les impliquer notamment dans le système d'échange local.
<b>Années concernées</b>	2023-2026
<b>Lien à d'autres stratégies/règlements/actions de la commune</b>	-
<b>Bases légales</b>	-
<b>Participation à l'Agenda de développement durable 2030</b>	
<b>Lien au plan climat vaudois</b>	
<b>Lien aux objectifs 2030 du PECC</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Valoriser et encourager la consommation responsable</li><li>• Assurer le bien-être de la population en favorisant la solidarité au sein de la population et entre voisins</li><li>• Vulgariser la durabilité et favoriser les bonnes pratiques</li></ul>	
<b>Objectifs spécifiques du projet</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Acheter moins mais acheter mieux</li><li>• Diminuer l'impact carbone et plus largement les impacts écologiques et sociaux, notamment des achats publics</li><li>• Sensibiliser les partenaires de la commune et encourager les modes de consommation sobres en carbone</li><li>• Encourager les circuits courts</li><li>• Réduire le gaspillage (alimentaire) et les objets à usage unique</li><li>• Encourager la réflexion, la réutilisation, la réparation et le partage d'objets</li><li>• Créer des liens et développer la solidarité entre les habitant.e.s</li></ul>	

**BASÉ SUR LES FICHES CANTONALES : 5 (6, 7, 9 POUR CERTAINS ASPECTS)**



Projet 4: Rénovation et constructions durables	
<b>Soutien externe et engagement</b>	Mandat : oui Participation population : non
<b>Années concernées</b>	2023-2026
<b>Lien à d'autres stratégies/règlements/actions de la commune</b>	Règlement des polices des constructions
<b>Bases légales</b>	LVLEne, LATC, LVLFO

<b>Participation à l'Agenda de développement durable 2030</b>	
<b>Lien au plan climat vaudois</b>	

Lien aux objectifs 2030 du PECC
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valoriser et encourager la consommation responsable</li> <li>• Favoriser la diminution de la consommation et la transition énergétique</li> </ul>
Objectifs spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bâtir mieux en préservant les ressources</li> <li>• Valoriser les ressources renouvelables et locales, notamment celles certifiées par un label environnemental</li> <li>• Exiger des variantes durables, des critères et/ou des exigences minimales dans les procédures de marché public (par ex. Minergie-Eco ou Sméo)</li> <li>• Lorsque cela est adéquat, devenir exemplaire en équipant les toitures des bâtiments communaux si possible avec une couverture intégrale de panneaux photovoltaïques ou avec une combinaison avec une toiture végétalisée</li> <li>• Sensibiliser la population sur ce thème</li> </ul>

**BASÉ SUR LES FICHES CANTONALES 8 (15)**



<b>Projet 5: Exemplarité de la commune dans la conception et l'exploitation de ses bâtiments et encouragement des propriétaires privés</b>	
<b>Soutien externe et engagement</b>	Mandat : oui Participation population: non
<b>Années concernées</b>	2023-2026
<b>Lien à d'autres stratégies/règlements/ actions de la commune</b>	-
<b>Bases légales</b>	LVLEne

<b>Participation à l'Agenda de développement durable 2030</b>	
<b>Lien au plan climat vaudois</b>	

<b>Lien aux objectifs 2030 du PECC</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vulgariser la durabilité et favoriser les bonnes pratiques</li> <li>• Favoriser la diminution de la consommation et la transition énergétique</li> </ul>
<b>Objectifs spécifiques du projet</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fixer des standards énergétiques élevés pour les bâtiments communaux neufs et les rénovations (Minergie-P)</li> <li>• Evaluer la qualité énergétique des bâtiments communaux neufs et les rénovations et élaborer un plan d'assainissement pour les bâtiments les plus problématiques</li> <li>• Réduire la consommation d'énergie des bâtiments communaux en identifiant les éventuels dysfonctionnements et par des mesures pouvant rapidement être mises en place.</li> <li>• Encourager les propriétaires privés à aller au -delà du minimum légal pour l'isolation thermique de leur bâtiment et la part d'énergie renouvelable.</li> </ul>

**BASÉ SUR LES FICHES CANTONALES 11, 10**



Projet 6: Planification de l'approvisionnement en énergie du territoire communal	
<b>Soutien externe et engagement</b>	Mandat : oui Participation population : non
<b>Années concernées</b>	2023-2024
<b>Lien à d'autres stratégies/règlements/actions de la commune</b>	Nouveau règlement des constructions
<b>Bases légales</b>	LVLEne, RLVLEne

<b>Participation à l'Agenda de développement durable 2030</b>	
<b>Lien au plan climat vaudois</b>	

Lien aux objectifs 2030 du PECC
<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser la diminution de la consommation et la transition énergétique</li> </ul>
Objectifs spécifiques du projet
<ul style="list-style-type: none"> <li>Disposer d'une stratégie d'approvisionnement en chaleur et mutualiser dans les zones adéquates</li> <li>Favoriser les énergies renouvelables locales</li> <li>Informers les propriétaires privés des alternatives possibles pour le remplacement des énergies fossiles.</li> </ul>

**BASÉ SUR LES FICHES CANTONALES 13**



<b>Projet 7: Encouragement à la mobilité douce et durable notamment pour les piétons et les vélos</b>	
	
<b>Soutien externe et engagement</b>	Mandat : Eventuellement Participation population : oui
<b>Années concernées</b>	2023-2026
<b>Lien à d'autres stratégies/règlements/ actions de la commune</b>	-
<b>Bases légales</b>	-

<b>Participation à l'Agenda de développement durable 2030</b>	
<b>Lien au plan climat vaudois</b>	

<b>Lien aux objectifs 2030 du PECC</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modérer l'utilisation des véhicules privés et soutenir l'utilisation des transports publics</li> <li>• Assurer le bien-être de la population en favorisant la solidarité au sein de la population et entre voisins</li> </ul>	
<b>Objectifs spécifiques du projet</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la qualité des espaces publics, de manière simple et efficace</li> <li>• Favoriser les déplacements du quotidien à pied et à vélo</li> <li>• Encourager à l'utilisation des transports publics et à la diminution du transport individuel</li> <li>• Encourager le renouvellement des véhicules à essence par des véhicules électriques de petites tailles</li> </ul>	

**BASÉ SUR LES FICHES CANTONALES : 16**



Projet 8: Renforcement de la biodiversité	
	
<b>Soutien externe et engagement</b>	Mandat : oui (visite et bonnes pratiques jardins, diagnostic) Participation population : oui
<b>Années concernées</b>	2023-2026
<b>Lien à d'autres stratégies/règlements/ actions de la commune</b>	Actions en lien à l'entretien espaces verts, places, produits Charte des talus avec le canton Nouveau règlement des constructions
<b>Bases légales</b>	LPNMS

<b>Participation à l'Agenda de développement durable 2030</b>	
<b>Lien au plan climat vaudois</b>	
<b>Lien aux objectifs 2030 du PECC</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser la biodiversité en village</li> <li>• Assurer le bien-être de la population en favorisant la solidarité au sein de la population et entre voisins</li> </ul>	
<b>Objectifs spécifiques du projet</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître et préserver les espaces de biodiversité</li> <li>• Préserver et renouveler le patrimoine arboré</li> <li>• Offrir des habitats pour la faune et la flore</li> <li>• Recréer des surfaces vertes naturelles</li> <li>• Favoriser la biodiversité dans des milieux offrant un potentiel d'amélioration pour leur qualité (jardins, espaces publics, extensification)</li> <li>• Encourager les propriétaires privés à agir</li> </ul>	

**BASÉ SUR LES FICHES CANTONALES : 17, 21**



<b>Projet 9: Identification et lutte contre les espèces exotiques et envahissantes</b>	
<b>Soutien externe et engagement</b>	Mandat : éventuellement Participation population : oui
<b>Années concernées</b>	2023-2026
<b>Lien à d'autres stratégies/règlements/ actions de la commune</b>	Nouveau règlement des constructions
<b>Bases légales</b>	-

<b>Participation à l'Agenda de développement durable 2030</b>	
<b>Lien au plan climat vaudois</b>	

<b>Lien aux objectifs 2030 du PECC</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser la biodiversité en village</li> </ul>
<b>Objectifs spécifiques du projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préserver l'environnement et la biodiversité en définissant des moyens de prévention et de lutte adéquats</li> <li>• Préserver la santé des habitantes</li> <li>• Prévenir l'apparition de nouveaux risques infectieux absents de nos régions</li> </ul>

**BASÉ SUR LES FICHES CANTONALES : 18**



<b>Projet 10: Soutien à la solidarité et au bien-être de la population ainsi qu'à la protection de la santé face aux atteintes de la canicule</b>	
<b>Soutien externe et engagement</b>	Mandat : non- soutien bénévole Participation population : oui
<b>Années concernées</b>	2023-2026
<b>Lien à d'autres stratégies/règlements/ actions de la commune</b>	Règlement canicule (transmis par le préfet)
<b>Bases légales</b>	-

<b>Participation à l'Agenda de développement durable 2030</b>	
<b>Lien au plan climat vaudois</b>	

<b>Lien aux objectifs 2030 du PECC</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer et motiver la population et les élus à participer aux changements visés</li> <li>• Assurer le bien-être de la population en favorisant la solidarité au sein de la population et entre voisins</li> </ul>
<b>Objectifs spécifiques</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévenir ou limiter les effets néfastes de la chaleur sur la santé de la population en particulier des personnes vulnérables</li> <li>• Augmenter la capacité de la commune à atténuer les effets dus à la canicule</li> <li>• Diffuser des messages de prévention</li> <li>• Organiser des actions et encourager les citoyen.e.s à organiser des événements solidaires afin de diminuer les risques d'isolement</li> </ul>

**BASÉ SUR LES FICHES CANTONALES : 21**



## 6. Gouvernance et suivi de la mise en œuvre

### Gouvernance

La Municipalité est responsable d'adopter et de piloter la mise en œuvre du PECC. Elle fixe les priorités et les objectifs à atteindre, détermine le calendrier et les budgets et supervise la mise en œuvre des actions. Elle engage l'action de chaque dicastère désigné afin d'initier les mesures nécessaires. Elle est responsable d'attribuer les mandats, d'activer les partenariats ou d'effectuer les demandes de crédits nécessaires ou de subventions existantes à la réalisation des actions. Elle veille au respect du calendrier et des budgets, en adaptant le cas échéant les objectifs et le plan d'action selon l'évolution des projets et l'allocation des ressources.

Chaque projet est sous la responsabilité d'un Municipal particulier. Le syndic est responsable de la coordination et du suivi global.

La Municipalité s'engage également à informer régulièrement le Conseil communal et les habitants.

Pour toute cette démarche, la Municipalité est accompagnée par une consultante externe, experte en durabilité et organisation, en la personne de Nathalie Rizzotti. Celle-ci l'appuie dans l'élaboration des profils énergétiques et climatiques, la démarche participative, la fixation des objectifs et projets ainsi que dans la planification et le suivi annuel des activités/mesures du plan d'action. Elle apporte également un soutien dans les démarches nécessaires pour les demandes de subventions, ainsi que pour l'attribution de mandats complémentaires relatifs aux projets spécifiques.

Pour assurer la coordination opérationnelle, un groupe de suivi composé des membres de la Municipalité ainsi que de la consultante est créé. Il se réunit au moins 2 fois par an afin de :

- effectuer le suivi et proposer les adaptations du plan d'action (Tableau de suivi) ;
- évaluer et adapter les budgets (Tableau de suivi) ;
- déterminer les actions de communication (chapitre 7)
- faire un bilan de l'état d'avancement et adapter ce qui est nécessaire dans une approche d'amélioration continue

Entre ces séances, la Municipalité suit régulièrement la mise en œuvre et les actions à entreprendre grâce au tableau de bord/suivi et à travers un point permanent porté à l'ordre du jour de ses séances.

Des séances ad hoc peuvent avoir lieu entre le syndic et la consultante pour des problématiques spécifiques.

Le Conseil communal a pour principales tâches d'accorder ou non les budgets et investissements nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action proposé par la Municipalité selon les processus habituels.

Dès que la commission de la durabilité, énergie et climat (projet 1) sera établie, elle aura également un rôle dans le suivi et la planification annuelle du PECC.



### **Sources de financement**

Le portage, la supervision et le suivi général de la démarche bénéficient de l'accompagnement d'une consultante externe (cf. ch. 6). Le mandat confié porte sur une durée de 4 ans. Ledit mandat est financé pour 50% par un montant de 12'500.-, le montant en lien au suivi est porté au budget annuel sur les 3 années prochaines et pour 50% par une subvention cantonale pour les 4 ans du PECC de l'ordre de 12'500.-, qui sera versée par tranche annuelle. La validation du présent document de planification directrice par les autorités cantonales ouvre le droit au versement de la première tranche<sup>9</sup>.

Chaque mesure identifiée dans le cadre du plan d'action concernant les activités en lien aux actions de la Commune est intégrée aux plans des investissements des futures législatures et/ou aux budgets de fonctionnement annuels. Les différentes sources de financement à disposition sont les suivantes :

- Budget de fonctionnement des différents dicastères concernés par la mise en œuvre des mesures transversales, énergétiques et climatiques.
- Demandes spécifiques de crédits au Conseil communal.
- Subventions fédérales ou cantonales à solliciter, en particulier dans le cadre des projets pour lesquelles une subvention existe (voir fiches projet du plan d'action).

Les activités en lien à des activités participatives, de sensibilisation ou à des aides financières ayant pour objectifs de soutenir la transition et les changements comportementaux nécessaires à l'atteinte des objectifs, sont indiquées par une \* dans les fiches projets. Ces activités sont financées par un Fond climat spécifique dont le fonctionnement a d'ores et déjà été validé par le Conseil communal. Un règlement détaillé assurant sa pérennité est en cours d'élaboration.

Dès à présent, lors de chaque demande de crédit, il est indiqué sa contribution aux objectifs du PECC.

La commission gestion et finances est largement impliquée dans ce processus de financement du PECC et dès lors joue également un rôle important afin de permettre sa mise en œuvre du point de vue financier.

Le budget global nécessaire à la mise en œuvre des actions et projets proposé dans le cadre du PECC fait l'objet d'une évaluation et d'une adaptation annuelle par la Municipalité avec l'appui du mandataire.

### **Suivi de la mise en oeuvre**

La mise en œuvre des projets du plan d'action fait l'objet d'un suivi régulier, par le biais d'un Tableau de suivi des actions (cf. Annexe 3) fourni par le Canton et d'une roadmap mise en place par la Municipalité permettant de planifier les projets, activités et budgets prévus pour les 3 ans.

Il est tenu à jour le plus régulièrement possible par le dicastère en charge et est utilisé pour le suivi et échanges lors des séances de la Municipalité.

Il fait l'objet d'au moins une révision annuelle avec le soutien de la mandataire externe, afin de garantir l'atteinte des résultats souhaités, d'évaluer l'avancement de la réalisation des actions et, le cas échéant, de procéder aux adaptations nécessaires. Cette révision doit être validée par la Municipalité.

---

<sup>9</sup> Les conditions de subventionnement sont précisées dans une directive.



Le tableau de suivi actualisé est ensuite remis, chaque année, aux autorités cantonales pour ouvrir le droit au versement des tranches annuelles de la subvention. La date de référence correspond à la validation de ce présent document par la Municipalité.

## 7. Communication du PECC

La Municipalité est consciente de l'importance de la communication et s'engage à communiquer à la population sur son engagement politique et sur la réalisation des projets prévus dans le cadre du plan d'action. Elle veille à la cohérence des messages et à créer une dynamique en faveur de la durabilité, du climat et de la transition énergétique. Ceci en informant sur les enjeux, en proposant une vision du futur attractive et en associant la population à la réalisation des objectifs de la Commune.

Une communication pour informer sur le PECC a déjà été mise en place dès le lancement de la démarche, avec la distribution de deux Tout-ménage en octobre 2022 et février 2023, à la rédaction d'articles dans le journal communal « le quart d'heure de Montilliez » en mai et novembre 2022 et à travers le site internet.

Pour la suite trois niveaux de communication sont prévus :

- Informer sur le PECC :

Une brochure vulgarisée avec une agence de communication sera développée afin de présenter le portefeuille de projets.

Une page dédiée aux projets sera développée sur le site internet et des informations seront partagées dans le journal communal.

Il est également prévu d'organiser un événement citoyen pour le lancement du PECC en automne 2023.

- Informer sur les subventions existantes pour les privés et sensibiliser (ex : plantes invasives).

La nouvelle page du site internet dédiée au PECC aura une section dédiée aux aides financières fédérales, cantonales et communales disponibles et une section présentant des bonnes pratiques et outils (ex : guide pour des manifestations durables). En s'appuyant sur les outils proposés par différentes entités, la Municipalité met également en avant les possibilités d'actions au niveau de la population, afin d'entraîner une dynamique positive sur tout son territoire. A cet égard, elle communique notamment sur les soutiens financiers disponibles et relaie auprès de sa population les campagnes et programmes de sensibilisation existants

- Informer et encourager à la participation sur des actions des projets

Une section du site internet et des Tout-ménage permettront de fédérer et mobiliser les habitants pour un soutien ou participation à des actions spécifiques des projets. Une attention particulière sera donnée à l'organisation d'événements qui permettent d'aller au-delà de l'information, en rendant active la population, en touchant un public plus large et en collaborant avec les acteurs locaux (cf. projet 2 « Participation et engagement de la population »).

Un visuel sera créé afin d'identifier le PECC et ses projets.



## 8. Conclusion

Par le présent document, la Commune de Montilliez s'engage activement dans une politique énergétique, climatique et de durabilité.

Cette démarche vise en particulier à réduire les émissions de gaz à effet de serre en diminuant en premier lieu sa consommation d'énergies fossiles vers une transition énergétique ainsi qu'à s'adapter aux effets des changements climatiques notamment en favorisant et préservant la biodiversité.

Ainsi, la Commune de Montilliez fait preuve d'exemplarité face à ces enjeux tant au niveau de son fonctionnement interne que de par ses actions externes.

Par ce PECC, elle affirme son souhait d'encourager ses habitant-e-s et toutes/tous les actrice-s présent-e-s sur son territoire à s'engager activement et à participer aux actions qu'elle entreprend.

Vu en séance de Municipalité du 17 juillet 2023

Le Syndic :  
D. Leuba



La Secrétaire :  
M. Pahud